



## TERMES DE REFERENCE

**Evaluation intermédiaire du projet  
« Conserver la biodiversité du parc national du Diawling  
par la gestion durable et participative »**

1. Présentation des commanditaires .....	3
1.1 Le Gret .....	3
1.2 Le PND .....	3
2. Présentation du projet .....	3
3. Objet de la Consultation.....	6
4. Modalités de l'évaluation.....	6
4.1 Critères d'analyse .....	6
4.2 Questionnements spécifiques .....	8
4.3 Méthodologie .....	8
5. Produits attendus de l'évaluation .....	10
6. Profil du Consultant.....	11
7. Calendrier .....	11
8. Conditions financières et logistiques .....	11
9. Offre technique et financière .....	12
9.1 Contenu de l'offre.....	12
9.2 Soumission de l'offre .....	12
9.3 Evaluation des offres .....	13
10. Informations supplémentaires .....	13

## 1. Présentation des commanditaires

### 1.1 Le Gret

Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, fondée en 1976, qui agit du terrain au politique, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ses professionnels interviennent sur une palette de thématiques afin d'apporter des réponses durables et innovantes pour le développement solidaire. Ses 771 professionnels mènent 150 projets par an dans 28 pays. Présent depuis 1991 en Mauritanie, le Gret œuvre dans six domaines : agriculture ; citoyenneté ; eau potable, assainissement et déchets ; gestion des ressources naturelles et énergie ; microfinance et insertion professionnelle ; santé et nutrition.

### 1.2 Le PND

Le Parc National du Diawling (PND), créé en 1991, est un Etablissement Public à caractère Administratif, placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Le territoire du parc s'étend actuellement sur 16 000 ha (structurés autour de 3 bassins) mais le PND exerce sa compétence sur un territoire bien plus vaste, de 56 000 ha (officialisation des nouvelles limites en attente de publication d'un décret ministériel). Le territoire concerné se situe dans le bas delta du fleuve Sénégal (côté mauritanien de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal), caractérisé par une biodiversité exceptionnelle ; son écosystème humide remarquable -classé RAMSAR- compte plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux. Le Diawling est l'une des principales aires protégées de Mauritanie, avec un statut de Parc National, au même titre que le Banc d'Arguin.

Le Parc National du Diawling est dirigé par un organe délibérant appelé Conseil d'Administration. Le Décret N° 91-005 du 14 janvier 1991 (du Ministère du Développement Rural) portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Parc National du Diawling, stipule que le PND a pour objet :

- «la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles d'un échantillon de l'écosystème du bas delta,
- le développement harmonieux et permanent des diverses activités des populations locales,
- la coordination des activités pastorales et piscicoles menées sur son territoire; et à ce titre, il est affranchi de tout droit d'usage ».

## 2. Présentation du projet

Le Gret et le Parc National du Diawling (PND) bénéficient de l'appui des fondations MAVA et ENSEMBLE et d'autres partenaires techniques et financiers<sup>1</sup> pour mettre en œuvre sur quatre ans,

---

<sup>1</sup> Notamment le BACOMAB, qui apporte des financements annuels complémentaires

avec un budget de 913 251 euros, le projet intitulé « Conserver la biodiversité du parc national du Diawling par la gestion durable et participative », qui a débuté en 2015.

Le Parc National du Diawling a été créé en 1991 en tant que mesure compensatoire à la construction de plusieurs barrages sur le fleuve Sénégal ayant entraîné une profonde modification des régimes hydriques de cette zone estuarienne, privée alors des alternances d'inondation salées ou douces venant de la mer ou du fleuve qui structuraient la diversité des milieux et espèces. Le déclin de ressources naturelles qui s'est ensuivi a eu des effets dévastateurs sur les économies villageoises qui en dépendaient fortement (80% des revenus sont apportées par les ressources naturelles). Après 25 ans d'efforts de restauration, grâce à la construction d'ouvrages et de digues permettant de contrôler et alimenter en eau les anciennes plaines inondables, le parc a su avec succès réhabiliter les écosystèmes et redevenir un site majeur en termes de biodiversité.

Mais il doit aujourd'hui relever de nouveaux défis traduits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) 2013-2017, dont la définition a largement mobilisé la population et sur lequel repose le projet porté par le Gret et le PND (programmes 2, 3 et 4 du PAG).

L'objectif principal du projet consiste à **renforcer l'action de conservation de la biodiversité du bas delta mauritanien par le Parc National du Diawling et concrétiser son rôle de moteur d'un développement local durable.**

Les objectifs intermédiaires sont les suivants :

- 1/ Restaurer et conserver les habitats, espèces et l'ensemble de la biodiversité du PND et de ses zones périphériques ;
- 2/ Promouvoir la cogestion et les pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles ;
- 3/ Accompagner le développement de filières de valorisation des ressources naturelles.

Ceux-ci contribuent à la mise en œuvre de 3 des 6 programmes d'action du Plan d'Aménagement et de Gestion du PND.

Autrement dit, le projet aide le Parc National du Diawling à :

### **1/ Assurer sa mission conservatoire**

Le suivi écologique a montré que les 3 bassins qui constituaient le noyau central présentent une biodiversité importante mais dispersée, que ces grands espaces de protection intégrale ne sont pas réalistes au vu des usages existants et des conflits qu'ils génèrent avec les utilisateurs. D'autre part, des zones riches en biodiversité (avec des écosystèmes uniques) situées actuellement en dehors du noyau central doivent être intégrées ; tout cela nécessitant une requalification du parc en réseaux de zones de protection de moindre superficie mais plus nombreuses, et une nouvelle délimitation du PND (cf. paragraphe 1.2). Le suivi doit par ailleurs mieux anticiper et

intégrer les effets du changement climatique sur l'évolution des écosystèmes ainsi que les espèces envahissantes telles que le typha qui constitue un fléau économique et écologique dans la région.

Ainsi les activités déjà menées ont consisté à identifier les ZNP, Zones Naturelles de Protection, basées sur leur rôle en tant que biotope d'espèces clés (ex : flamant nain) et des occurrences faunistiques, les pratiques humaines qui s'y exercent (transhumance, pêche, etc...) en tenant compte des besoins d'inondation de ces zones et dans un souci de compromis avec les besoins en eau des activités humaines. Un processus d'identification participatif des ZNP a été conduit par le PND et a permis d'aboutir à un zonage, compatible avec les lignes directrices de la RBTDS. Au terme du présent projet, les ZNP disposeront de plans de gestion et un système de surveillance participatif sera opérationnel (processus pilote en cours pour la ZNP de Gueylebou). En parallèle, des actions de régulation de l'espèce typha sont poursuivies par le biais de deux types de lutte (arrachage et valorisation). D'autres espèces invasives telles que Prosopis sont intégrées au suivi. Des activités de restauration d'essences autochtones à valeur économique sont déjà engagées avec la mise en place de pépinières de sporobolus et la plantation de parcelles d'essaimage.

## **2/ Promouvoir une gouvernance partagée du parc et de cogestion des ressources naturelles**

Pour une meilleure acceptabilité sociale et une plus grande efficacité de gestion, le PND souhaite introduire un système de gouvernance partagée du parc afin de permettre aux usagers locaux des ressources naturelles d'être associés aux processus de prises de décision qui guident le parc.

Plus largement, les activités économiques supposent une gestion consensuelle des mises en eau des plaines d'inondation car du fait des besoins en eau, elles sont fortement dépendantes de la gestion hydrologique occasionnée par le parc ; un comité spécifique pour la gestion des ouvrages hydrauliques a été mis en place à cet effet.

Des zones riches d'un point de vue naturel et nécessaires aux besoins des usagers (pêcheurs, éleveurs, artisans, agriculteurs), dites « Zones Naturelles co-gérées (ZNG) », ont été récemment identifiées de manière participative. Des règles d'utilisation seront formalisées sous forme des Plans de Gestion Locaux (PGL) et Conventions locales d'utilisation (CL) pour assurer une exploitation durable des ressources (processus pilote en cours pour la ZNG de N'tiallakh).

Quatre Unions de Métiers (pêche, artisanat, élevage et maraichage) ont été créées et permettent une représentation des usagers lors du processus concerté d'élaboration des plans de gestion des ZNG, comme des ZNP.

## **3/ Développer la valorisation économique des ressources locales**

Le développement stratégique de filières de valorisation des ressources naturelles est appuyé au niveau de la vulgarisation des techniques (à ce stade, principalement l'exploitation durable et la transformation) et de leur commercialisation sur les marchés locaux. Le projet vise la promotion de plusieurs filières :

- Typha : cette espèce invasive est aujourd'hui l'un des fléaux du parc. Le projet appuie l'unité de Bouhajra qui produit du charbon à partir du typha, et accompagnera la structuration de nouvelles filières de valorisation (compost et fourrage notamment) ;
- Valorisation de ressources naturelles traditionnellement utilisées : appui aux filières artisanales à partir du sporobolus et des nénuphars (graines) notamment.

La grande majorité des femmes exerce une activité artisanale et se trouve de ce fait lourdement impactée par la diminution des ressources naturelles. Les artisans sont regroupés au sein de coopératives d'artisanat essentiellement constituées et présidées par des femmes. Les femmes sont ainsi au cœur des filières ciblées par le projet alors qu'elles sont habituellement peu associées à l'information, la formation et la prise de décision dans les activités économiques. Les coopératives artisanales seront renforcées et mieux intégrées dans le dialogue social/professionnel avec le Parc et les autorités locales.

Le projet s'inscrit dans les politiques nationales sectorielles : la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Plan d'Action National pour l'Environnement 2012-2016 et la Loi N° 2000-045 portant code de l'Environnement, le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien, 2005 et enfin le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM).

### 3. Objet de la Consultation

Le projet « Conserver la biodiversité du parc national du Diawling par la gestion durable et participative » a débuté en 2015 et est programmé pour une durée de 4 ans. **Le Gret et le PND recherchent un Consultant pour conduire une évaluation intermédiaire du projet** afin d'identifier les points forts et les points faibles du travail mené et recevoir des recommandations qui leur permettront de poursuivre au mieux leurs interventions pour atteindre les objectifs initialement fixés.

### 4. Modalités de l'évaluation

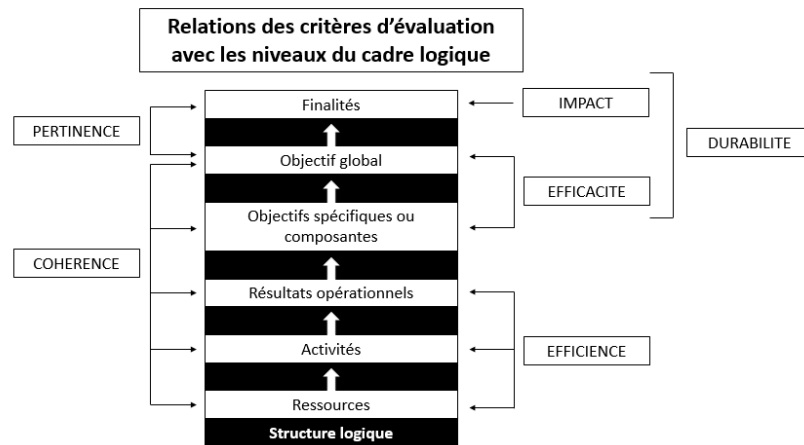
#### 4.1 Critères d'analyse

L'évaluation intermédiaire se concentrera sur les thématiques spécifiques sur lesquelles le projet a mis un accent particulier, avec une analyse sous l'angle des 5 critères du CAD<sup>2</sup> : **pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité**, auxquels nous ajoutons le critère de **cohérence** qui permet d'apprécier la qualité de la conception du projet.

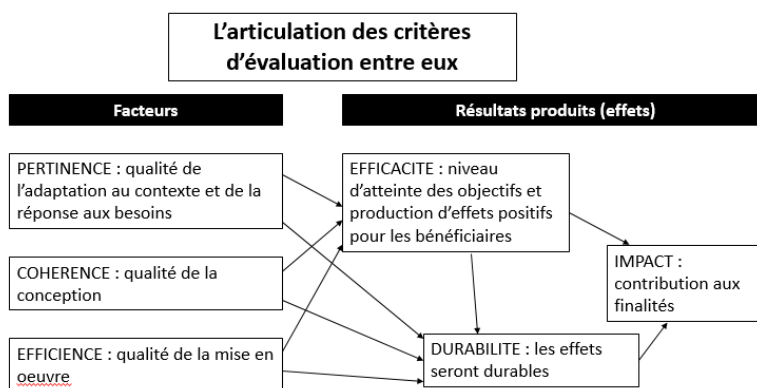
---

<sup>2</sup> Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

L'évaluation menée aura un caractère systématique (voir schéma ci-après rappelant ces critères et indiquant leur position par rapport à la structure logique standard d'un projet). Cette approche permet d'attendre des conclusions plus solides car les analyses faites sur les différents critères se renforcent entre elles.



L'expérience montre que trois des critères (les facteurs dans le schéma ci-dessous) mesurent la qualité de la conception de l'action et de sa mise en œuvre, tandis que les trois autres critères (les effets produits ou résultats des facteurs) mesurent des "effets attendus de l'action", avec deux niveaux successifs : efficacité, durabilité, puis impact.



Comme dans une équation, les facteurs déterminent les résultats. Si les performances des trois premiers facteurs sont faibles, le niveau d'atteinte de l'objectif principal de l'action (efficacité) sera également faible. Si l'efficacité est faible ou la durabilité non assurée, l'impact sera faible ou nul. Et inversement, bien sûr, pour un projet réussi.

S'agissant d'une évaluation intermédiaire, le consultant devra également formuler ses recommandations pour la poursuite du projet et indiquer notamment :

- Quelles sont selon lui les actions importantes à conserver et renforcer et celles à modifier dans la seconde phase du projet ;
- Quelles sont les principaux acquis pour cette première phase ;
- Si, d'ici mai 2019, le projet devrait pouvoir atteindre les résultats attendus et les objectifs ou si une prolongation de contrat avec la Fondation Ensemble et la Fondation MAVA paraît nécessaire ;
- Si un réaménagement budgétaire devrait être envisagé pour atteindre les résultats et les objectifs.

## 4.2 Questionnements spécifiques

Le consultant cherchera à apporter des réponses aux questions suivantes :

Les dispositifs construits et les outils développés pour assurer les suivis écologique, socio-économiques et hydrologique et la prise de décision sont-ils adaptés aux enjeux de renforcement de la biodiversité et de développement ? Les actions de restauration des milieux sont-elles durablement efficaces ? La mise en place de zones naturelles protégées (ZNP) est-elle adaptée ?

Les dispositifs en cours de mise en œuvre pour inclure les populations riveraines dans la gestion durable du territoire du parc et de ses ressources portent-ils un potentiel de durabilité ? La structuration des populations en Union de Métiers est-elle adaptée ? La mise en place de zones naturelles co-gérées (ZNG) est-elle adaptée ?

Les actions engagées pour permettre l'essor des filières de valorisation des ressources naturelles du parc par les populations riveraines contribuent-elles à répondre aux attentes des populations ? Les bénéficiaires ont-ils renforcé leurs capacités ? Les actions pourront-elles favoriser les opportunités d'emploi dans la zone ? Le développement de ces filières est-il compatible avec les enjeux de conservation ? Le ciblage initial des filières était-il adapté ?

Le consultant veillera également à faire ressortir les points forts et les points faibles concernant la prise en compte du genre dans le projet.

## 4.3 Méthodologie

Le consultant proposera une méthodologie permettant notamment que les populations riveraines du parc puissent :

- Exposer leurs perceptions sur les actions menées par le projet ;
- Exprimer l'avenir qu'ils souhaiteraient, en les questionnant sur leurs propres forces et faiblesses et les opportunités et menaces qu'ils voient.



Pour conduire l'évaluation, le consultant procédera à :

- Une étude documentaire ;
- L'élaboration d'outils (type guides d'entretien) ;
- Des visites et entretiens dans les villages riverains du parc ;
- La construction d'une matrice d'analyse ;
- L'écriture du rapport provisoire ;
- La présentation du rapport à l'équipe Gret/PND à Nouakchott ;
- L'écriture du rapport final, intégrant les remarques et commentaires de l'équipe Gret/PND sur le rapport provisoire.

L'évaluation se déroulera en trois phases. Le nombre de jours pour chaque phase sera justifié dans la proposition du consultant.

### **Phase 1 : Consultation et exploitation de l'information**

Celle-ci comprendra:

- Une collecte documentaire sur la zone du projet ;
- Des entretiens avec l'équipe opérationnelle du projet (Gret<sup>3</sup> et PND), les Partenaires Techniques et Financiers<sup>4</sup>, et le Consultant qui accompagne le projet sur les activités liées à la cogestion ;
- La consultation de la documentation relative au projet ;
- Une proposition de cadre méthodologique et un plan de travail qui seront adoptés durant la mission par le Consultant, ceux-ci devront obtenir l'aval de l'équipe du projet avant le démarrage de l'étude de terrain

### **Phase 2 : Etude de terrain**

Les visites de terrain se feront sur la base d'un échantillon représentatif des activités réalisées. Elles incluront :

- Des visites dans les villages riverains du parc ;
- Des entretiens avec des représentants des coopératives et des Unions des Métiers ;
- Des entretiens avec des participants au processus d'élaboration des plans de gestion et conventions locales des ZNP et ZNG pilotes.

Les visites de terrain auront lieu dans le Parc National Diawling. La conservation du PND située à 210 km de Nouakchott. Les différents sites à visiter se situent dans un rayon d'environ 20 km sur les dunes et les bassins. L'unique commune d'intervention est celle de Ndiago.

---

<sup>3</sup>Une rencontre du Chef de Projet et si possible un entretien skype avec son responsable basé au Siège du Gret en France.

<sup>4</sup> Notamment la MAVA et la Fondation Ensemble

### Phase 3 : Production et présentation du rapport d'évaluation

Après remise de son rapport provisoire, le Consultant présentera son travail lors d'une séance de restitution organisée à Nouakchott (au Siège du Parc National du Diawling ou à la Représentation du Gret en Mauritanie) en présence de l'équipe du projet, du directeur du PND et du Représentant du Gret. D'autres acteurs pourront être invités à l'initiative du PND et du Gret.

## 5. Produits attendus de l'évaluation

Les produits attendus de cette évaluation sont :

- Une note de cadrage méthodologique et un plan d'action, qui sera validé par l'équipe projet avant la mission de terrain.
- Une version détaillée du plan du rapport, qui sera validée par l'équipe projet avant démarrage de la rédaction.
- Un rapport provisoire d'évaluation
  - ➔ Ce rapport sera envoyé au Gret au format électronique Word et Pdf puis présenté par le Consultant à l'équipe du projet dans les locaux du Gret ou de la direction du PND.
  - ➔ Ce rapport sera étudié et commenté par le PND et le Gret.
- Un rapport final d'évaluation
  - ➔ Ce rapport intégrera les informations et commentaires transmis par l'équipe du projet après remise et présentation du rapport provisoire.
  - ➔ Ce rapport sera fourni en 4 exemplaires papier ainsi qu'en version électronique (formats Word et format).

Les rapports devront être suffisamment détaillés et analytiques et compter entre 20 et 30 pages (hors annexes). Ils énonceront les conclusions ainsi que les recommandations essentielles qui devront servir au réajustement du projet et corriger des lacunes et retards accusés au cours de l'exécution.

Les rapports devront présenter un résumé exécutif (2 à 3 pages)

Les annexes des rapports contiendront notamment :

- Le planning de la mission
- Les guides d'entretien utilisés
- La liste et les compte-rendus des entretiens menés
- La matrice d'analyse utilisée

Tous les livrables seront rédigés en français.

## 6. Profil du Consultant

Le consultant aura un profil d'environnementaliste. Il répondra aux critères suivants :

- Titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 au minimum
- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le domaine de la gestion des ressources naturelles
- Au minimum 3 références en matière d'évaluation de projets relatifs à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Excellentes capacités de rédaction en français
- La connaissance de la langue hassania est indispensable, celle des langues wolof et peul-hest considérée comme un avantage (le consultant pourra proposer d'être assisté d'un interprète, et devra le cas échéant intégrer ce coût dans sa proposition financière)
- La connaissance du Parc National du Diawling et des populations riveraines serait un atout
- Connaissance des approches genre

## 7. Calendrier

L'évaluation est estimée à 4 semaines de travail, incluant 1 semaine sur le terrain.

Le Consultant proposera le calendrier de sa mission dans son offre technique, en précisant le temps de travail consacré à chacune des phases (cf. paragraphe 4.3). Il devra impérativement respecter les exigences suivantes :

- Début évaluation : au plus tard le 5 mars 2018
- Envoi du rapport provisoire : au plus tard le 28 mars 2018
- Présentation du rapport provisoire (1 semaine après envoi) : au plus tard le 4 avril 2018
- Commentaires sur rapport provisoire par l'équipe Gret/PND (1 semaine après la présentation du rapport) : au plus tard le 11 avril 2018
- Envoi du rapport final : au plus tard le 20 avril 2018

## 8. Conditions financières et logistiques

Les conditions sont les suivantes :

- Le budget proposé par le Consultant pour la réalisation de cette évaluation ne devra pas dépasser 5 000 euros<sup>5</sup> (cinqmilleeuros) toutes taxes comprises ;

---

<sup>5</sup> Toutes les offres financières dépassant ce budget seront exclues d'office. L'introduction d'un budget moins cher donnera plus de points comparés aux autres.

- Ce budget comprendra tous les coûts liés aux honoraires, au transport, aux perdiem (logement inclus), et à la bureautique ;
- Les transports du Consultant entre Nouakchott et le PND ainsi qu'à l'intérieur de Nouakchott seront à ses frais.
- Le projet assurera les déplacements du Consultant à l'intérieur du parc et sa zone périphérique.
- Le projet assurera l'organisation logistique et prendra en charge les coûts de la réunion de restitution.
- Le Consultant devra disposer de sa propre assurance.

## 9. Offre technique et financière

### 9.1 Contenu de l'offre

L'offre technique présentera nécessairement l'information suivante:

- Des observations sur les termes de référence (minimum 2 pages)
- Une note méthodologique (minimum 3 pages)
- Un chronogramme des activités
- Le CV du consultant
- Un aperçu des missions similaires réalisées avec références (attestation de bonne conduite ou contacts des commanditaires)

L'offre financière présentera un devis détaillé présenté comme suit :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (MRU)	Montant (MRU)
1	Honoraires <sup>6</sup> du Consultant	MRU/Jour			
2	Perdiem consultant	MRU/Jour			
...	Etc.				
	<b>Total HT</b>				
	<b>TVA</b>				
	<b>Total TTC</b>				

### 9.2 Soumission de l'offre

**La date limite pour la remise des offres techniques et financières est fixée au 19 février 2018 à midi (heure de Nouakchott). L'attribution du marché est prévue le 23 février 2018.**

<sup>6</sup> L'offre technique devra détailler préciser le nombre de jour de travail pour chacune des phases présentées au paragraphe 4.3.

Les propositions, rédigées en français, seront envoyée par email aux adresses suivantes : [mdia.mr@gret.org](mailto:mdia.mr@gret.org) et [durand@gret.org](mailto:durand@gret.org).

### 9.3 Evaluation des offres

Les offres technique et financières seront évaluées sur base de la grille d'évaluation ci-dessous.

Critère d'appréciation	Score maximal
<b>Offre Technique</b>	<b>80</b>
Compréhension des TdR	10
Approche méthodologique proposée et qualité rédactionnelle	20
Expérience du Consultant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles	15
Expérience du Consultant en matière d'évaluation de projets	20
Connaissance des langues	5
Connaissance de la zone d'intervention	5
Connaissance des approches genre	5
<b>Offre financière</b>	<b>20</b>
Prix total <sup>7</sup>	10
Prix d'une journée de service <sup>8</sup>	10
<b>Total maximum</b>	<b>100</b>

## 10. Informations supplémentaires

Les candidats peuvent obtenir le dossier technique et financier du projet en envoyant un email à [mdia.mr@gret.org](mailto:mdia.mr@gret.org).

---

<sup>7</sup> prix total : la note (NPT) pour le prix d'une offre X sera calculée de la manière suivante :  $NPT = 10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse}) / (\text{prix de l'offre X})$ .

<sup>8</sup> prix d'une journée de service (salaire / per diem / logement) : la note (NPJS) pour le prix d'une journée de service de l'offre X sera calculée de la manière suivante :  $NPJS = 10 \times (\text{prix d'une journée de service le plus bas}) / (\text{prix d'une journée de service de l'offre X})$ . Le prix d'une journée de services sera calculé en divisant la somme (honoraires + per diem) pour le consultant par le nombre de jours de service proposés.